



**VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

**Arrêté provisoire  
Portant autorisation d'occupation du domaine public**

**Rue Georges BIZET**

**Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;
- le Code de la Route ;
- le Code Pénal ;
- la demande de l'entreprise NGE ENERGIES en date du 10/05/2025 ;

Considérant qu'un camion élévateur va stationner rue Georges BIZET, au droit des n° 2 et 3;  
Considérant que pour la bonne exécution de ce chantier, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public ;  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRETONS :**

**Article 1 :** Le 02/06/2025, sur une durée d'occupation de 20 minutes, le demandeur est autorisé à occuper temporairement le Domaine Public dans les conditions suivantes :

- Un camion élévateur est autorisé à stationner au droit des n° 2 et 3 rue Georges BIZET, sur la chaussée.
- Déviation des piétons sur le trottoir opposé.
- **La chaussée sera barrée et la circulation interdite le temps de l'intervention au droit des n°2 et 3 de la rue.**
- Le demandeur sera tenu responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation du domaine public.
- Le pétitionnaire assurera autant de fois que nécessaire le nettoyage des abords de la zone.
- **La signalisation adéquate sera mise en place par le pétitionnaire, 48h00 avant le démarrage.**
- Un périmètre de sécurité sera installé autour de la nacelle,

**Article 2 :** La circulation des piétons doit être préservée en toute sécurité ainsi que l'approche des véhicules de secours. **L'accès aux propriétés riveraines doit être maintenu.**

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire  
et par délégation  
**LUC LESIEUR**  
Adjoint au Maire



**SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 12 mai 2025**

Maire,  
Conseiller Départemental,

**Alexis RAGACHE**